

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS BEAUMONTOIS
Maison de Pays
24440 BEAUMONT DU PERIGORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS BEAUMONTOIS**

Nombre de Conseillers :
En exercice : 30
Présents : 28
Votants : 28
Pour : 28

L'an deux mille neuf, le vingt huit Février, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS BEAUMONTOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de BEAUMONT DU PGD, sous la Présidence de Maryse BALSE, Président.

Date de convocation : 17/02/2009

PRESENTS : Annick CAROT, Florence MENUT, Dominique MORTEMOSQUE, Michel MARCHAL, Bernard BESLIN, Pierre VALLERON, Gérard ROUSSELY, Rose-Marie ROUX, Michelle CABANE, Françoise TARJAC, Michel CARRIERE, Jean-Luc HAVARD, Claude CHASTENET, Daniel SEGALA, Georges MEYRIGNAC, Odile DELCEL, Pierre BONAL, Maryline BOISSERIE, Alain MERCHADOU, Claude ISSARTIER, Viviane GRELLETY, Alain DELAYRE, Eric VIERO, Jean-Pierre HEYRAUD, Annie CLAVEL, Maryse BALSE, Thierry PIMOUGUET, Jacques CHASTANET.

OBJET :

**Reprise du camion ISUZU
Encaissement du chèque de
remboursement**

Le Président explique qu'après de longues négociations, la commande d'ISUZU NPR50 passée le 29 Mai 2008 a été annulée car ce véhicule ne pourra pas obtenir de certificat d'immatriculation de la préfecture parce qu'il ne pourra pas être réceptionné par la DRIRE à cause d'une non-conformité du barré rouge (fiche d'identité du matériel) à la législation française en vigueur.

Le Conseil de la Communauté de Communes à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à encaisser le chèque de 41 501,20 € en remboursement de l'achat du camion.

Certifié exécutoire,
Reçu en sous-Préfecture
le :

11 MARS 2009

Publié ou notifié
Le :

16 MARS 2009

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme. Beaumont du Périgord, le 9 Mars 2009

Le Président,

Maryse BALSE

